

Numéro du prêt	Date réalisation	Montant initial	taux	durée	Capital restant	Intérêt courus	Total
00003103815	23/02/2022	85 000,00 €	1,07%	180	67 721,65 €	27,57 €	67 749,22 €

Total **67 721,65 €**

Total **67 749,22 €**

Les parties aux présentes déclarent avoir connaissance des conditions générales de ces prêts.

CONVENTION

La présente délégation est ainsi faite par "LE DELEGANT" pour permettre le remboursement envers le "DELEGATAIRE" du montant total indiqué dans le tableau ci-dessus comprenant le capital restant dû et les intérêts courus en vertu du transfert du "PRET" susmentionné opéré au profit du "LE DELEGUE" qui accepte expressément.

En conséquence, "LE DELEGUE" :

- s'engage à garantir au "DELEGATAIRE" le remboursement de toutes sommes qui pourront être dues sur "PRET" précité, en principal, intérêts, frais et accessoires, selon les clauses et conditions stipulées dans le contrat de prêt initial.
- reconnaît que son engagement demeurera entièrement valable, même si la Caisse Régionale ne pouvait plus le subroger dans ses droits, actions, sûretés, hypothèques ou privilège.
- et autorise "LE DELEGATAIRE" à débiter son compte de façon permanente et sans son intervention du montant des sommes exigibles au titre du "PRET" visé par la présente délégation.

"LE DELEGATAIRE" accepte la présente délégation parfaite et aura pour seul débiteur "LE DELEGUE".

"LE DELEGANT" sera donc libéré de tout engagement à l'égard du "DELEGATAIRE" pour les prêts sisvisés.

Il n'est apporté aucune modification aux autres dispositions de l'acte du "PRET".

Le présent engagement demeurera valable jusqu'au complet remboursement du "PRET" en principal, intérêts et accessoires.

GARANTIE

La garantie présente sur le contrat de prêt sera expressément maintenue s'il s'agit d'une hypothèque ou d'un privilège prêteur de deniers. Pour les autres garanties, il sera procédé selon les cas à un report des garanties.

FRAIS

Tous les frais auxquels pourront donner lieu les présentes et leurs suites seront remboursés à la Caisse Régionale par "LE DELEGANT" et "LE DELEGUE" solidairement.